



LIVRET [2026-2027]

ÉTUDIANT

Licence 2 Sciences de l'éducation
Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles



UFR Lettres et langages
Pôle Humanités

L'UFR LETTRES ET LANGAGES

Présentation

L'UFR Lettres et Langues est née en septembre 2001 du regroupement volontaire de ses Départements. Riche de sa pluridisciplinarité, elle abrite des équipes de recherche diversifiées et reconnues dont elle encourage les nombreuses activités.

Départements :

- [Lettres modernes](#)
- [Lettres anciennes](#)
- [Philosophie](#)
- [Sciences de l'éducation](#)
- [Sciences du langage](#)

L'UFR Lettres et Langues propose dans son offre de formation des licences et masters que vous pouvez découvrir [ICI](#).

Les laboratoires et la recherche :

L'UFR Lettres et Langues possède cinq équipes de recherche. Elles sont rattachées aux Écoles Doctorales du domaine Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales :

- Centre Atlantique de Philosophie (CAPHi)
- Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN)
- Laboratoire de Linguistique de Nantes (LLing)
- Centre François Viète d'Histoire des Sciences et des Techniques (CFV)
- Littératures Antiques et Modernes (LAMo)

Pour plus d'informations sur les laboratoires et leurs équipes de recherche : [ICI](#)

LE LYCÉE TECHNOLOGIQUE CARCOUËT

Présentation

Fondé en 1982, Le lycée Carcouët est un [établissement français](#) d'enseignement [secondaire](#) général, technologique et supérieur situé à Nantes au 115 boulevard du Massacre.

Contacts

Direction

**Situés au 2ème
étage du
bâtiment
Censive**

Directrice de l'UFR Lettres et Langues

Mr KROP Jérôme

Bureau C245

Courriel : Jerome KROP <Jerome.Krop@univ-nantes.fr>

Directrice et directeur adjoints

Mme Angélique Thébert - Courriel : angelique.thebert@univ-nantes.fr

M. Paul-André Claudel - Courriel : paul-andre.claudel@univ-nantes.fr

Secrétaire Générale

Mme Claire Margerie-Mira Bureau C243

Courriel : claire.margerie-mira@univ-nantes.fr

Secrétariats

**Secrétariat
pédagogique**

Responsable : Stéphanie Taveneau

Bureau C109.1

Courriel : stephanie.taveneau@univ-nantes.fr

Secrétariat

Courriel : secretariat.pppe.lettresetlangages@univ-nantes.fr

**Secrétariat
administratif
bâtiment Tertre**

Scolarité Humanités (bâtiment Tertre)

Faculté des Lettres et Sciences Humaines Chemin de la
Censive du Tertre - BP 81227 44312 NANTES Cedex

scolarite.humanites@univ-nantes.fr

STEPHANIE TAVENEAU

Référents

Enseignants responsables

Responsable de la filière PPPE SEF

Jusqu'en janvier 2027 : Pascal SIMONET

Contact : pascal.simonet@univ-nantes.fr

A partir de janvier 2027 : Géraldine Body

Contact : geraldine.body@univ-nantes.fr

Direction du Département SEF : Inès ALBANDEA

Contact : Ines ALBANDEA <Ines.Albandea@univ-nantes.fr>

Lycée Carcouët

Référents

Proviseur : M. Philippe Pagès

Référent pédagogique : Mme Hélène PERIGORD LE GAL
(professeur de lettres)

Lycée Carcouët

115 boulevard du massacre

44100 Nantes

02 40 16 18 18

STEPHANIE TAVENEAU

Contacts enseignants – étudiants – secrétariat

Les enseignants peuvent être contactés par e-mail (prenom.nom@univ-nantes.fr). Certains enseignants affichent sur la porte de leur bureau des horaires de permanence. Les autres reçoivent sur rendez-vous (à demander par mail).

Très important : Les étudiants doivent régulièrement consulter leur propre messagerie électronique (prenom.nom@etu.univ-nantes.fr) afin d'être tenus au courant des messages que les enseignants et le secrétariat peuvent leur faire passer, parfois à la dernière minute, et, éventuellement, pour prendre connaissance des documents qui accompagnent les cours sur la plate-forme Madoc.

Pour faciliter vos exposés et recherches :

La **Bibliothèque Universitaire (BU) Lettres-Sciences humaines** propose toute l'année des séances de formations thématiques aux ressources documentaires qu'elle met à votre disposition pour vos travaux. Ces formations sont les suivantes : utilisation **des Bases de données bibliographiques** (par discipline comme PsycINFO, MLA, etc.), **Revue et presse en ligne**, méthodologie de **l'Internet**, collection de **Films documentaires**.

Pour obtenir le calendrier des prochaines formations, consultez la page d'accueil du portail documentaire Nantilus (<http://nantilus.univ-nantes.fr>).

Le **CIDRe**, bibliothèque spécialisée du département de Lettres modernes (bâtiment Censive, salle 100), dispose d'un fonds de plus 20 000 ouvrages. L'accès est libre et les conditions d'emprunt sont identiques à celles de la Bibliothèque universitaire.

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2026/2027

Pôle HUMANITES – UFR L&L
Calendrier Universitaire 2026-2027

	Du	Au
Pré-rentree Accueil	07-sept	11-sept
Cours 1 ^{er} semestre	14-sept	11-déc
<i>Vacances de la Toussaint</i>	26-oct	1 ^{er} nov
Rattrapage de cours - Révisions	14-déc	18-déc
<i>Vacances de Noël</i>	21-déc	03-janv
Examens 1 ^{er} semestre	04-janv	16 janvier inclus
Cours 2 nd semestre	18-janv	16-avr
<i>Vacances d'Hiver</i>	1 ^{er} mars	05-mars
<i>Vacances de Printemps</i>	19-avr	30-avr
Examens 2 nd semestre	03-mai	20 mai inclus
	Sauf les 6, 8 et 17 mai fériés et fermé le 7 mai	
Oraux, Corrections, délibérations...	21-mai	04-juin
Date limite d'affichage des résultats	04-juin	
Examens 2 nd session	14-juin	26 juin inclus
Oraux, Corrections, délibérations...	28-juin	09-juil
Date limite d'affichage des résultats	09-juil	



Angélique THEBERT,
Directrice-adjointe de l'UFR Lettres et Langages

STEPHANIE TAVENEAU

PARCOURS PRÉPARATOIRE AU PROFESSORAT DES ÉCOLES

Présentation

Le parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) est un parcours de licence, qui s'appuie sur un partenariat fondé sur l'alternance lycée/université, avec une universitarisation progressive.

Le PPPE est adossé à un parcours de **licence (lettres modernes ou sciences de l'éducation)**. Il est dispensé en partie au Lycée Carcouët et en partie au sein de l'UFR Lettres et Langages de Nantes Université pendant les trois années de licence (L1, L2 et L3).

Ce parcours préparatoire au professorat des écoles permet de se préparer à devenir professeur des écoles avec :

- des enseignements de culture générale et pluridisciplinaires dispensés en lycée (français, mathématiques, histoire-géographie, sciences et technologie, philosophie morale et politique, arts, EPS, langue vivante étrangère)
- des enseignements de spécialisation et d'approfondissement adossés à la recherche dispensés à l'université correspondant au parcours de licence choisi
- des stages d'observation et de pratique accompagnée à l'école primaire en 1ère et 2e année de licence
- un stage de mobilité internationale en troisième année de licence

A l'issue de l'obtention de la licence, les étudiants peuvent s'orienter vers un Master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (Master MEEF).

Contenu de la formation

Les enseignements de la licence PPPE comprennent des cours dispensés à Nantes Université (au sein des départements Lettres modernes et Sciences de l'éducation) et du Lycée général et technologique Carcouët.

- Licence 1 : 75% des enseignements au Lycée Carcouët et 25% à l'UFR Lettres et Langages.

La 1ère année, à l'UFR Lettres et Langages, les étudiants suivent des enseignements de deux mentions proposées : Lettres modernes et Sciences de l'éducation. A la fin de la 1ère année, les étudiants du PPPE seront amenés à choisir de poursuivre leur formation dans une des mentions.

- Licence 2 : 50 % des enseignements au Lycée Carcouët et 50% à l'UFR Lettres et Langages.
- Licence 3 : 25% des enseignements au Lycée Carcouët et 75% à l'UFR Lettres et Langages.

Inscription

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. Elle se réalise auprès du **service scolarité** du Pôle Lettres, langues, sciences humaines et sociales, **Bâtiment Tertre, pour l'UFR Lettres et Langages**.

L'inscription pédagogique est effectuée en début d'année universitaire pour les deux semestres, auprès du **secrétariat pédagogique** de l'UFR Lettres et Langages, Bâtiment Censive.

Les inscriptions pédagogiques conditionnent les inscriptions aux examens.

Dispositif d'orientation intégré tout au long de la Licence

L'UFR Lettres et Langage, en lien avec le SUIO (Service Universitaire d'Information et d'Orientation), propose de nombreuses actions destinées à sensibiliser les étudiants aux évolutions et réorientations possibles dans leurs études, aux poursuites d'études envisageables, aux métiers et carrières accessibles après leurs études.

Adressée aux L1 mais aussi **à tous les étudiants**, la **Journée d'Orientation** (date à définir) réunit enseignants et services de l'université pour répondre à vos questions :

Qu'est-ce que la spécialisation progressive en licence ? Quel choix de parcours de formation ?

Quels choix d'options ?

Quelle poursuite d'études ? Licence professionnelle ou Master ? Concours ?

Pour quels métiers ?

Il sera proposé dans chaque filière des présentations des formations, des témoignages d'étudiants et d'anciens étudiants diplômés, des conférences et des stands d'information sur l'orientation, la préparation aux concours de la fonction publique, la mobilité internationale pendant vos études, la vie associative etc.

Vous trouverez le programme complet, horaires et lieux sur la page web de l'université qui sera dédiée à cette journée.

STEPHANIE TAVENEAU

DESCRIPTIF DES ENSEIGNEMENTS

ANNÉE 2

Troisième semestre

UE SCIENCES DE L'ÉDUCATION

UE DISCIPLINES FONDAMENTALES EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION 3 52h CM

Penser l'enfance et l'éducation – 26h CM

Responsable : Alain-Patrick Olivier

Enseignant : Vincent Charbonnier

Résumé : Ce cours sera consacré au thème de l'enfance en éducation avec pour fil rouge de réflexion philosophique générale la question du sens de l'éducation –pour (faire) quoi éduquer ? ». On se propose de d'appréhender cette question au travers de quelques figures importantes de la pensée éducative, parmi lesquelles Comenius, Rousseau et Dewey.

Bibliographie :

Hocquard A. (1996), *À quoi bon éduquer ? Ce qu'en disent philosophes, anthropologues et pédagogues*, Paris, PUF.

Kerlan A. (2003), *Philosophie pour l'éducation : le compagnonnage philosophique en éducation et en formation*, Paris, ESF.

Développement psycho-affectif de l'enfant – 26h CM

Responsable : Grégory Munoz

Enseignant : Thibault CHIRON & Robin HERON

Résumé :

Le cours vise à donner une vision de synthèse des processus et des composantes du développement normal de l'enfance à l'adulte, publics auxquels auront à faire face les futurs professionnels de l'éducation et de la formation. Nous aborderons les éléments fondamentaux du développement de la psyché humaine dans son versant cognitif et affectif. Nous tenterons de répondre à différentes questions telles que : quelles sont les fonctions cognitives impliquées dans l'apprentissage ? Comment se développent-elles au cours des âges de la vie et comment les mettre à profit pour apprendre ? Quelles sont les pistes possibles pour aider les apprenants présentant des troubles d'apprentissages en classe ? Comment se construisent les émotions,

STEPHANIE TAVENEAU

les comportements et de manière plus générale la vie affective d'un enfant ? quels sont les rôles des parents, des amis-e-s, du maître/de la maîtresse dans le développement psycho-affectif de l'enfant ?

Bibliographie :

Bideaud, J., Houdé, O., & Pedinielli, J. L. (1993). L'homme en développement. Paris : Presses universitaires de France,.

Houdé, O., & Leroux, G. (2013). Psychologie du développement cognitif (No. 2éd.). Paris : Presses universitaires de France.

Stassen Berger, K. (2011). Psychologie du développement. Bruxelles: De Boeck.

UE PEDAGOGIES ET TRAVAIL DE L'ENSEIGNANT 3

20h CM

Responsable : Sylvain Doussot

Didactiques des disciplines 1

Mathématiques (8h) - Nombre et numération, géométrie

Enseignant-e-s : Sylvie Grau et Christine Choquet

Résumé : Un enseignement en didactique des mathématiques vise à amener les étudiants à questionner la construction des connaissances mathématiques des élèves dès le plus jeune âge et à comprendre l'enjeu des transpositions didactiques à effectuer pour penser les situations d'enseignement-apprentissage à partir des représentations premières des élèves. Les étudiants vont découvrir quelques concepts théoriques développés dans le cadre de la didactique des mathématiques (dialectique outil/objet, dévolution, institutionnalisation, variables didactiques...) car ils seront amenés à mobiliser ces concepts dans les analyses de situations d'enseignement-apprentissage.

Les étudiants apprendront à identifier et penser la place de la manipulation, de la formalisation et de la validation dans l'apprentissage des mathématiques. En particulier, ils analyseront le rôle de la résolution de problèmes dans la construction de nouvelles connaissances.

EPS (8h)

Enseignant : Tanguy Philippe

Résumé : Cet enseignement en didactique de l'EPS vise à questionner la transposition didactique (transposition de savoirs de référence vers des savoirs pour l'école) du sport vers des activités physiques, avec ce que cela suppose de compréhension des enjeux et des savoirs corporels, et du sens associé aux activités (par exemple, comment conserver la dimension stimulante et ludique dans la transposition) et la problématisation des savoirs, dans lesquels les élèves peuvent s'emparer du problème lié à leur place dans le cheminement

STEPHANIE TAVENEAU

d'apprentissage.

Les étudiants proposeront donc une didactisation d'activité physique. Cette démarche et travail sur des cas constituera le support de cette formation

Français (4h) – Étude de la langue

Enseignant :

Résumé : Un des facteurs améliorant la réussite des élèves dans le domaine de l'étude la langue (grammaire, orthographe, vocabulaire, conjugaison) est la posture métalinguistique que l'enseignant parvient à faire adopter à ses élèves, qui sont invités à réfléchir sur "la langue" (laquelle? pas celle, parfaite et idéalisée et seulement écrite des manuels scolaires) et sur ce qu'est une grammaire : pourquoi parle-t-on de "grammaire scolaire", comme s'il s'agissait d'une description de la langue propre à l'école ? Comment aider les élèves à comprendre le fonctionnement d'une langue qui n'a jamais été aussi dynamique à l'oral et dans certaines situations d'écrit, mais dont l'orthographe et la syntaxe de l'écrit sont figées et résistent à toute tentative de changement ? Comment faire prendre conscience aux élèves des nombreux savoirs "déjà là" qu'ils possèdent sur leur langue ? Et si c'était passionnant d'enseigner la grammaire, quand les élèves sont acteurs ?

UE METHODOLOGIE 3

20h CM

Méthodologie des sciences de l'éducation et de la formation 1 – 20h CM

Responsable : Ines Albandea

Enseignant : Philippe Cottier

Résumé : Ce cours traitera de la méthodologie du questionnaire tant dans les spécificités de cette méthode d'enquête que dans les étapes de sa construction. Vous aurez à réaliser un dossier portant sur la réalisation d'un questionnaire et traitant d'une thématique en éducation et formation préalablement validée. L'enjeu ne réside pas tant dans l'analyse des résultats au questionnaire que dans l'explicitation de la construction de ce dernier. Les cours magistraux serviront d'appui à sa réalisation et des séances seront dédiées à l'accompagnement dans les étapes de son élaboration.

Bibliographie :

Combessie, J. (2007). III. Le questionnaire. Dans : Jean-Claude Combessie éd., La méthode en sociologie (pp. 33-44). La Découverte.

De Singly, F. (2020). Le questionnaire. Armand Colin.

Fenneteau, H. (2015). Enquête : entretien et questionnaire. Dunod.

STEPHANIE TAVENEAU

UE FRANÇAIS 3 (35h CM)
3,5 ECTS

Enseignant.e.s :

Résumé : L'enseignement du français dans le cadre du PPPE a pour objectifs la maîtrise de la langue française écrite et orale et le développement d'une culture littéraire et artistique de qualité. L'enjeu est de former des professeurs des écoles capables d'enseigner avec expertise et recul les fondamentaux de la langue et de donner aux plus jeunes accès à la lecture avec un discernement qui favorise la curiosité et le plaisir de lire.

Quatre champs disciplinaires sont travaillés : l'étude de la langue, l'écriture, l'oral, les connaissances littéraires et artistiques autour de deux objets d'étude : "aventures et lectures" et "Littératures et images".

En L2 l'axe "Personnages et lecteur : une relation interdépendante?" sera abordé à travers la lecture des *Faux-Monnayeurs* d'André Gide en relation avec d'autres textes. L'*Odyssée* d'Homère permettra d'approfondir l'axe "Contes, mythes et légendes : textes et représentations artistiques".

UE MATHÉMATIQUES 3 (35h CM)
3 ECTS

Enseignant.e :

Résumé : L'enseignement des mathématiques dans le cadre du PPPE vise la maîtrise des connaissances mathématiques nécessaires pour enseigner les mathématiques et l'ensemble des matières étudiées à l'école élémentaire. Il doit également permettre de découvrir et comprendre les articulations entre les notions mathématiques et procurer des éléments culturels et historiques favorisant la prise de recul par rapport aux contenus enseignés à l'école.

Les notions abordées sont : les différents types de nombres et leur écriture, le calcul littéral, les suites et les fonctions, les probabilités, la géométrie plane, les grandeurs et mesures. Des algorithmes et de la programmation en Scratch seront proposés à travers chacun des points précédents.

UE PHILOSOPHIE MORALE ET POLITIQUE 3 (14h CM)
1 ECTS

Enseignant.e.s :

Résumé : Articulé aux grandes traditions de la philosophie ancienne, moderne ou contemporaine, ouvert tant sur les questions vives du monde actuel que sur les exigences professionnelles spécifiques au professorat des écoles, l'enseignement « Philosophie morale et

STEPHANIE TAVENEAU

politique » offre aux étudiants des connaissances à la fois élémentaires et approfondies, relatives aux quatre domaines du programme de l'enseignement moral et civique des classes du premier degré : la sensibilité morale ; la règle et le droit ; le jugement ; l'engagement. L'enseignement de deuxième année ouvre des perspectives d'approfondissement relatives aux principes, aux institutions et aux pratiques qui conditionnent la mise en œuvre de la laïcité.

UE EPS 3 (14h CM)
1 ECTS

Enseignant.e.s :

Résumé : L'éducation physique et sportive contribue à la formation générale de tous les étudiants du parcours préparatoire au professorat des écoles. Appelés à exercer des responsabilités au sein du service public d'éducation, ces derniers doivent saisir l'intérêt d'un bon équilibre corporel et l'avantage, reconnu par les milieux professionnels, qu'ils retirent des expériences vécues dans les pratiques physiques et sportives. Cet enseignement vise quatre finalités :

- Préserver un équilibre et une hygiène de vie ;
- Contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité ;
- Renforcer la solidarité au sein de la classe pour installer une véritable émulation dans le parcours ;
- Sensibiliser les étudiants à l'enseignement d'une éducation physique et sportive à l'école ;

UE HISTOIRE-GEOGRAPHIE 3 (21h CM)
1,5 ECTS

Enseignant.e.s :

Résumé : L'enseignement d'histoire-géographie sensibilise les étudiants à la didactique de l'histoire et de la géographie. À ce titre, la démarche adoptée est résolument multiscalaire pour offrir aux futurs professeurs des écoles l'opportunité de comprendre leur territoire proche, de le contextualiser aux échelles régionales, nationales et mondiales et de mettre en valeur les ressources locales pour étudier et transmettre l'histoire et la géographie. En L2 les thèmes d'histoire abordés sont les suivants: La révolution scientifique et technique au XVIII^e siècle et XIX^e siècle; Les idées républicaines en France de 1789 à nos jours. En géographie les notions abordées sont: Habiter; Risques et résilience; Aménagement des territoires; Croquis et Schéma: un langage à part entière.

UE SCIENCES ET TECHNOLOGIE 3 (21h CM)
1,5 ECTS

Enseignant.e.s :

Résumé : L'enseignement de sciences et technologie a pour objectif la maîtrise des contenus nécessaires à l'enseignement à l'école primaire des concepts scientifiques et technologiques fondamentaux indispensables à la compréhension du monde qui nous entoure. En L2 il s'agira d'approfondir les notions découvertes en L1 afin de progresser dans la construction du raisonnement et du questionnement scientifique : apprendre aux étudiants à formuler des questions scientifiques (par la construction d'hypothèses et de problématiques de recherche), à identifier et poser des problèmes appelant des réponses technologiques, à encourager la curiosité et la créativité. Au travers de cet enseignement, il s'agit également de permettre aux étudiants de développer leur esprit critique et de distinguer faits et savoirs scientifiques des opinions et croyances.

UE LANGUE VIVANTE 3 (14h CM)
1 ECTS

Enseignant.e.s :

Résumé : L'enseignement de langue vivante au cours des trois années du PPPE a pour objectif le renforcement des compétences en langue de l'étudiant et, progressivement, sa sensibilisation aux questions d'enseignement des langues vivantes. La pratique de la langue liée à l'étude de documents authentiques ancrés culturellement en constitue un des fondements. Cet enseignement ménage avec le développement des compétences de l'étudiant en enseignement du français une articulation consciente, destinée à éviter ultérieurement les cloisonnements préjudiciables à la compréhension progressive par les élèves de toute langue comme système. Cette articulation s'opère autour d'acquis transférables : sensibilité aux enjeux d'acquisition des langues, agilité culturelle, levier didactique du CECRL.

UE ARTS 3 (14h CM)
1,5 ECTS

Arts plastiques

Enseignant.e.s :

Résumé :

Il s'agit :

- d'amener les étudiants à pratiquer seul ou en groupe, à mobiliser et s'approprier des techniques, des compétences et des ressources pour expérimenter, produire, créer ; de permettre aux étudiants de découvrir et d'engager des langages au service d'une

STEPHANIE TAVENEAU

- intention, d'une expression de la sensibilité ;
- d'éprouver l'expérience artistique esthétique et culturelle et interroger les œuvres et la création artistique.

Histoire des arts :

Enseignant.e.s :

Résumé :

Il s'agit d'amener les étudiants à prendre en compte le contexte de production d'une œuvre et à approfondir les notions suivantes (notions d'artiste, de collectif d'artistes, de mouvements artistiques, d'écoles, du marché de l'art, des commanditaires, des mécènes).

Éducation musicale 3

Enseignant.e.s :

Résumé :

Quatrième semestre

UE SCIENCES DE L'ÉDUCATION

UE DISCIPLINES FONDAMENTALES EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION 4 100h CM

Evaluation du système éducatif – 26h CM

Responsable : Inès Albandea

Enseignant : Bora Bayrak

Résumé : Ce cours s'intéresse principalement au financement de l'éducation et interroge les arguments théoriques d'un financement public et/ou privé de l'éducation. Pourquoi observe-t-on une tendance à la privatisation de l'éducation ? Quelles formes prend-t-elle ? Ce cours permet ainsi de développer une réflexion sur la façon de financer l'éducation (en particulier l'enseignement supérieur), tout en discutant des alternatives au fonctionnement actuel français (financement public par l'impôt). Que peut-on penser des prêts étudiant.es ? Un dernier chapitre porte sur l'insertion professionnelle des jeunes. Pourquoi certain.es s'insèrent plus facilement que d'autres ? Quel est le poids du diplôme ? Quelle efficacité des dispositifs visant à mieux insérer les jeunes fragilisés sur le marché du travail ?

Bibliographie :

STEPHANIE TAVENEAU

PAUL J.-J., (dir.), 1999, Administrer, gérer, évaluer les systèmes éducatifs, Paris, ESF éditions.
CHEVALIER, T. & PONS, X. (dir.), « Les privatisations de l' éducation », Revue internationale d' éducation, n° 82.

Histoire et sociologie de l'école – 26h CM

Responsable : Jérôme Krop

Enseignant : Jérôme Krop

Résumé : Ce cours repose sur l'étude de l'histoire de l'enfance et de l'éducation familiale depuis l'Antiquité et du processus d'alphabétisation de la société française depuis le Moyen Âge. Une place importante est consacrée à l'émergence du système scolaire au XIXe siècle, organisé selon une ségrégation entre enseignement primaire et enseignement secondaire. La création d'une école primaire gratuite, laïque et obligatoire, dont l'organisation pédagogique repose sur une conception méritocratique de l'école, fera l'objet de plusieurs séances pour en analyser son importance historique et ses limites. L'histoire de l'enfance et de l'éducation au XXe siècle sera abordée dans la perspective de la transformation profonde que le système éducatif a connu après la seconde guerre mondiale jusqu'à nos jours.

Bibliographie :

Egle B., Julia D. (1998), Histoire de l'enfance en Occident, Paris : Seuil
Gaillard J.-M. (2000), Un siècle d'école républicaine, Paris : Seuil.
Krop J. (2014), La méritocratie républicaine. Élitisme et Scolarisation de masse sous la IIIe République, Rennes : Presses universitaires de Rennes.

UE METHODOLOGIE 4

24h CM

Méthodologie de l'observation – 24h CM

Responsable : Gregory Munoz

Enseignants :

Résumé : Dans le cadre des méthodologies qualitatives de recherche en sciences humaines et sociales, l'observation prend toute sa place. Le but de cet enseignement est comprendre, concevoir et utiliser des outils conceptuels et méthodologiques mobilisant l'observation, que cette dernière soit globale ou plus systématique, inscrite dans des formes d'observation participante ou non, à visée évaluative ou compréhensive. L'enseignement consiste dans l'appréhension des outils et méthodes de recueil et d'analyse de données issues d'observations en situations de travail ou d'éducation ou de formation. Qu'est-ce que l'observation, quelles en sont les modalités, fonctions et enjeux. Quelle est la place de l'observateur ?

Bibliographie :

STEPHANIE TAVENEAU

Guibert, P. (dir.). Manuel de sciences de l'éducation et de la formation. De Boeck.

Kuhn, T. S. (1962/1983) La structure des révolutions scientifiques, Flammarion.

Martineau, S. (2005). L'instrumentation dans la collecte des données. Recherches Qualitatives, Hors série N°2, 5-17.

Munoz, G., Villeret, O. & Bourmaud, G. (2018). Le débriefing après observation à l'école primaire comme situation reactive de développement pour l'enseignant et les élèves. Phronesis, 2018/4, Vol. 7, 106-123.
<http://www.erudit.org/fr/revues/phro/2018-v7-n4-phro04319/1056323ar/>

Olivier de Sardan, J.-P. (1995). La politique du terrain : Sur la production des données en anthropologie. Enquête, 1, 109. <https://doi.org/10.4000/enquete.263>

Quivy, R. & Van Campenhoudt, L. (1995) Manuel de recherche en sciences sociales, Dunod.

UE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE 4

24h CM

Innovations pédagogiques

Responsable : Pascal Simonet

Enseignant-e-s : Géraldine Body, Pascal Simonet

Résumé :

Ce cours est d'abord basé sur l'examen de situations concrètes de travail en classe. Il mobilise notamment l'analyse de l'activité de l'enseignant.e en particulier quand il ou elle débute dans le métier. Sera privilégiée une approche du travail de l'enseignant.e à partir des questions concrètes qui se posent dans l'exercice de ce métier au-delà des compétences affichées dans le référentiel métier et dans les nombreuses prescriptions qui l'encadrent. D'autre part, et en complément, plusieurs questions seront abordées : quelle est la carte des acteurs qui participent au système et avec quelles articulations de leurs actions (ministère-rectorat-inspection académique) ? L'innovation dans l'école est-elle possible ? L'injonction à innover est-elle un paradoxe ? L'innovation : du vieux remis au goût du jour ? L'innovation : une action durable, mais à quelques conditions ?

Bibliographie :

Amigues, R. (2003). Pour une approche ergonomique de l'activité enseignante. In R. Amigues, D. Faïta & M. Kherroubi (Eds.). Métier enseignant, organisation du travail et analyse de l'activité. Skholê, Skholê, hors-série 1. 5-16 [\(www.iufm.aix-mrs.fr/recherche/publications\)](http://www.iufm.aix-mrs.fr/recherche/publications).(12/01/2004).

Faïta, D. (2003). Apports des sciences du travail à l'analyse des activités enseignantes. In Métier enseignant, organisation du travail et analyse de l'activité. Skholê, hors-série 1, 17-23.

Goigoux, R. (2007). Un modèle d'analyse de l'activité des enseignants. Éducation et didactique, 1(vol 1-n°3), 47-69. <https://doi.org/10.4000/educationdidactique.232>

UE FRANÇAIS 4 (35h CM)
3 ECTS

Enseignant.e.s :

Résumé : L'enseignement du français dans le cadre du PPPE a pour objectifs la maîtrise de la langue française écrite et orale et le développement d'une culture littéraire et artistique de qualité. L'enjeu est de former des professeurs des écoles capables d'enseigner avec expertise et recul les fondamentaux de la langue et de donner aux plus jeunes accès à la lecture avec un discernement qui favorise la curiosité et le plaisir de lire.

Quatre champs disciplinaires sont travaillés : l'étude de la langue, l'écriture, l'oral, les connaissances littéraires et artistiques autour de deux objets d'étude : "aventures et lectures" et "Littératures et images".

En L2 l'axe "Personnages et lecteur : une relation interdépendante ?" sera abordé à travers la lecture des Faux-Monnayeurs d'André Gide en relation avec d'autres textes. L'Odyssée d'Homère permettra d'approfondir l'axe "Contes, mythes et légendes : textes et représentations artistiques".

UE MATHÉMATIQUES 4 (35h CM)
3,5 ECTS

Enseignant.e.s :

Résumé : L'enseignement des mathématiques dans le cadre du PPPE vise la maîtrise des connaissances mathématiques nécessaires pour enseigner les mathématiques et l'ensemble des matières étudiées à l'école élémentaire. Il doit également permettre de découvrir et comprendre les articulations entre les notions mathématiques et procurer des éléments culturels et historiques favorisant la prise de recul par rapport aux contenus enseignés à l'école. Les notions abordées sont : les différents types de nombres et leur écriture, le calcul littéral, les suites et les fonctions, les probabilités, la géométrie plane, les grandeurs et mesures. Des algorithmes et de la programmation en Scratch seront proposés à travers chacun des points précédents.

UE PHILOSOPHIE MORALE ET POLITIQUE 4 (14h CM)
1 ECTS

Enseignant.e.s :

Résumé : Articulé aux grandes traditions de la philosophie ancienne, moderne ou contemporaine, ouvert tant sur les questions vives du monde actuel que sur les exigences professionnelles spécifiques au professorat des écoles, l'enseignement « Philosophie morale et politique » offre aux étudiants des connaissances à la fois élémentaires et approfondies, relatives aux quatre domaines du programme de l'enseignement moral et civique des classes

STEPHANIE TAVENEAU

du premier degré : la sensibilité morale ; la règle et le droit ; le jugement ; l'engagement. L'enseignement de deuxième année ouvre des perspectives d'approfondissement relatives aux principes, aux institutions et aux pratiques qui conditionnent la mise en œuvre de la laïcité.

UE EPS 4 (14h CM)
1 ECTS

Enseignant.e.s :

Résumé : L'éducation physique et sportive contribue à la formation générale de tous les étudiants du parcours préparatoire au professorat des écoles. Appelés à exercer des responsabilités au sein du service public d'éducation, ces derniers doivent saisir l'intérêt d'un bon équilibre corporel et l'avantage, reconnu par les milieux professionnels, qu'ils retirent des expériences vécues dans les pratiques physiques et sportives. Cet enseignement vise quatre finalités :

- Préserver un équilibre et une hygiène de vie,
- Contribuer au développement et à l'épanouissement de la personnalité,
- Renforcer la solidarité au sein de la classe pour installer une véritable émulation dans le parcours,
- Sensibiliser les étudiants à l'enseignement d'une éducation physique et sportive à l'école.

UE HISTOIRE GEOGRAPHIE 4 (21h CM)
1,5 ECTS

Enseignant.e.s :

Résumé : L'enseignement d'histoire-géographie sensibilise les étudiants à la didactique de l'histoire et de la géographie. À ce titre, la démarche adoptée est résolument multiscalaire pour offrir aux futurs professeurs des écoles l'opportunité de comprendre leur territoire proche, de le contextualiser aux échelles régionales, nationales et mondiales et de mettre en valeur les ressources locales pour étudier et transmettre l'histoire et la géographie. En L2 les thèmes d'histoire abordés sont les suivants : La révolution scientifique et technique au XVIII^e siècle et XIX^e siècle; Les idées républicaines en France de 1789 à nos jours. En géographie les notions abordées sont: Habiter; Risques et résilience; Aménagement des territoires; Croquis et Schéma: un langage à part entière.

STEPHANIE TAVENEAU

UE SCIENCES ET TECHNOLOGIE 4 (21h CM)
1,5 ECTS

Enseignant.e.s :

Résumé : L'enseignement de sciences et technologie a pour objectif la maîtrise des contenus nécessaires à l'enseignement à l'école primaire des concepts scientifiques et technologiques fondamentaux indispensables à la compréhension du monde qui nous entoure. En L2 il s'agira d'approfondir les notions découvertes en L1 afin de progresser dans la construction du raisonnement et du questionnement scientifique : apprendre aux étudiants à formuler des questions scientifiques (par la construction d'hypothèses et de problématiques de recherche), à identifier et poser des problèmes appelant des réponses technologiques, à encourager la curiosité et la créativité. Au travers de cet enseignement, il s'agit également de permettre aux étudiants de développer leur esprit critique et de distinguer faits et savoirs scientifiques des opinions et croyances.

UE LANGUE VIVANTE 4 (14h CM)
1 ECTS

Enseignant.e.s :

Résumé : L'enseignement de langue vivante au cours des trois années du PPPE a pour objectif le renforcement des compétences en langue de l'étudiant et, progressivement, sa sensibilisation aux questions d'enseignement des langues vivantes. La pratique de la langue liée à l'étude de documents authentiques ancrés culturellement en constitue un des fondements. Cet enseignement ménage avec le développement des compétences de l'étudiant en enseignement du français une articulation consciente, destinée à éviter ultérieurement les cloisonnements préjudiciables à la compréhension progressive par les élèves de toute langue comme système. Cette articulation s'opère autour d'acquis transférables : sensibilité aux enjeux d'acquisition des langues, agilité culturelle, levier didactique du CECRL.

UE ARTS 3 (14h CM)
1,5 ECTS

Arts plastiques

Enseignant.e.s :

Résumé :

Il s'agit :

- d'amener les étudiants à pratiquer seul ou en groupe, à mobiliser et s'approprier des techniques, des compétences et des ressources pour expérimenter, produire, créer ;
- de permettre aux étudiants de découvrir et d'engager des langages au service d'une intention, d'une expression de la sensibilité ;

STEPHANIE TAVENEAU

- d'éprouver l'expérience artistique esthétique et culturelle et interroger les œuvres et la création artistique.

Histoire des arts :**Enseignant.e.s :****Résumé :**

Il s'agit d'amener les étudiants à prendre en compte le contexte de production d'une oeuvre et à approfondir les notions suivantes (notions d'artiste, de collectif d'artistes, de mouvements artistiques, d'écoles, du marché de l'art, des commanditaires, des mécènes).

Éducation musicale 3**Enseignant.e.s :****Résumé :**

CONTROLE DES CONNAISSANCES ET EXAMENS

Règles applicables pour l'UFR Lettres et Langages

Règlement des examens

1 - Convocation des étudiants

La convocation des étudiants aux examens est publiée par voie d'affichage, un mois avant le début des épreuves. La convocation est notifiée individuellement, à la même période, aux étudiants dispensés d'assiduité et aux étudiants handicapés.
S'il y a lieu, la convocation fait apparaître avec précision les documents ou matériels autorisés pendant l'épreuve.

2 - Admission et sortie de la salle

Aucun candidat ne peut être admis dans la salle d'examen après l'ouverture des sujets. Lorsque la durée de l'examen est supérieure à une heure, **les candidats ne peuvent quitter l'épreuve avant une heure**. La sortie de la salle, en cours d'épreuve, ne peut être qu'exceptionnelle et dûment autorisée par un surveillant.

3 - Contrôle des identités

L'identité des candidats est contrôlée. Ce contrôle peut aussi avoir lieu en cours ou à la fin de l'épreuve ; le candidat dépose alors sur le coin de sa table, sa pièce d'identité et sa carte d'étudiant.
Le candidat dépose tout document ou bagage avant de gagner sa place, hormis les documents et matériels dûment autorisés.

4 - Affichage de la composition du jury

La composition du jury est affichée sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

5 - Émargement et comptage des copies

Chaque candidat émarge en rendant sa copie, il numérote les intercalaires éventuels. Après chaque épreuve, les surveillants procèdent au comptage des copies, vérifient les émargements, indiquent les absents sur la liste et émargent à la fin de cette liste.

STEPHANIE TAVENEAU

6 - Conditions de correction des copies Les corrections se font dans le respect de l'anonymat des copies. Les copies ne font pas l'objet d'une double correction.

7 - Fraude ou tentative de fraude Tout usager de l'Université lorsqu'il est auteur ou complice d'une fraude ou tentative de fraude, commise à l'occasion d'une épreuve de contrôle continu ou d'un examen, relève du pouvoir disciplinaire exercé en première

ressort par le Conseil d'Administration constitué en section disciplinaire. Une fraude ou tentative de fraude, ou un incident de toute nature, donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal d'examen. Quand aucun incident n'est à signaler, le procès-verbal d'examen porte la mention "rien à signaler". Dans tous les cas, le procès-verbal d'examen est signé par les surveillants.

Le candidat, auteur ou complice présumé de la fraude ou tentative de fraude, peut néanmoins achever l'épreuve, dans des conditions régulières, il doit signer le procès-verbal ; son éventuel refus de signer le procès-verbal est portée au procès-verbal.

Le jury délibère sur les résultats des candidats ayant fait l'objet du procès-verbal, dans les mêmes conditions que pour tout autre candidat. Toutefois, aucun certificat de réussite ni relevé de notes n'est délivré avant que la formation n'ait statué.

8 - Communication des notes et consultation des copies Après la proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes. Les étudiants ont droit, sur leur demande, et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, selon les modalités définies par l'U.F.R. Les copies sont archivées pendant un an.

Règles communes du contrôle des connaissances

(Votées par la CFVU du 23 mars 2017)

Il est vivement conseillé aux étudiants de lire attentivement les règles suivantes. Nombre de réponses aux questions que vous vous posez s'y trouvent.

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des aptitudes s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Article L. 613-1 du code de l'éducation ;
- Décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
- Arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

NB : Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation.

Article 1 – Inscriptions

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. Lors d'une réorientation de L1 pour le second semestre, l'inscription pédagogique est réalisée consécutivement à l'acceptation par l'étudiant de la proposition de réorientation. Dans les autres cas, l'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres. Les modifications pourront être réalisées par l'étudiant grâce à ses webservices dans les conditions et périodes autorisées. Le nombre d'inscriptions sur l'ensemble du cycle Licence est limité selon les modalités suivantes :

- un redoublement de droit de chaque année d'études ;
- le président de l'Université garde la possibilité d'octroyer par dérogation une ou plusieurs inscriptions supplémentaires dans le cas de situations jugées particulières.

Les étudiants qui ont interrompu leurs études depuis trois ans au moins et ceux qui ont déjà validé une licence bénéficient de nouveau du droit aux inscriptions annuelles tel que défini ci-dessus.

Les crédits ECTS délivrés par l'Université d'origine au titre de la même formation sont définitivement acquis à l'étudiant.

Dans le cadre d'une procédure de transfert et des articles D612-4 et D612-6, les modalités de prise en compte du parcours réalisé par l'étudiant dans l'établissement d'origine sont définies par le règlement propre à chaque formation.

Article 2 – Examens Modalités

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le mode de contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence.

STEPHANIE TAVENEAU

Chaque composante publie le nombre des épreuves, leurs nature, durée, coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et la place respective des épreuves écrites et orales.

Sous réserve des cas particuliers prévus au dernier alinéa, deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées : une session initiale et une session de rattrapage après la publication des résultats de la session initiale ;

➤ **Session initiale**

Le nombre d'épreuves terminales est défini dans le règlement propre à chaque formation. Lorsque l'appréciation de l'acquisition des connaissances et compétences est réalisée à la fois par contrôle continu et examen terminal, le contrôle continu consiste en un minimum de deux évaluations par UE. Lorsque l'appréciation des connaissances et des compétences est réalisée exclusivement par un contrôle continu et régulier, trois évaluations minimum par UE durant le semestre sont organisées pendant la période d'enseignement.

Dans ce cas, une session de rattrapage est organisée selon les modalités suivantes :

➤ **Session de rattrapage**

Dans le cas d'une évaluation en contrôle continu et régulier, une session de rattrapage est organisée selon les modalités suivantes :

- si l'enseignement est évalué en contrôle continu et régulier, et qu'aucune épreuve de seconde session n'est déjà prévue par le règlement de la formation, les épreuves organisées pour les étudiants en situation de dispense d'assiduité constituent également les épreuves de rattrapage de ces enseignements.
- le cas échéant, si aucune épreuve pour étudiant en dispense d'assiduité n'est prévue dans la formation concernée, les enseignements sont évalués par un écrit.

La session de rattrapage ne concerne que les UE qui n'ont pas été validées à la session initiale. La participation à la session de rattrapage est soumise à une procédure d'inscription, automatique ou volontaire selon les règles propres à chaque formation.

Si l'inscription à la session de rattrapage est automatique, la note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est la meilleure des deux notes entre la session initiale et la session de rattrapage.

Dans ce cas, eu égard aux conditions particulières d'organisation des examens concernant les étudiants avec mesure de compensation de handicap attribuée par arrêté du président de l'Université, l'inscription est volontaire. Les étudiants concernés choisissent, avec l'aide du service de scolarité, la ou les épreuves auxquelles ils souhaitent se présenter. Ils demeurent soumis aux mêmes modalités de contrôle des connaissances que les étudiants soumis au régime de l'inscription automatique.

Si l'inscription à la session de rattrapage est volontaire, la note attribuée à l'issue de la session de rattrapage à un élément constitutif (EC) ou à une unité d'enseignement (UE) est :

- la note de la session de rattrapage si l'étudiant est inscrit ;
- la note de la session initiale si l'étudiant n'est pas inscrit aux épreuves de rattrapage.

Eu égard aux particularités de déroulement pédagogique et de validation, certaines UE (stages, UE d'insertion professionnelle, UE projet tuteuré, UE ne donnant pas lieu à une évaluation notée, sorties pédagogiques donnant lieu à évaluation) ne donnent pas lieu à session de

STEPHANIE TAVENEAU

rattrapage. Le cas échéant, le règlement de la formation peut prévoir une session de rattrapage.

Article 3 – Fraude – plagiat

L'utilisation ou la détention de dispositifs de communication et/ou de stockage d'information est strictement interdite pendant les épreuves d'examen terminal et de contrôle continu (téléphones portables, assistants personnels...).

Par principe aucun document ou calculatrice n'est autorisé pendant les épreuves sauf lorsqu'ils sont expressément autorisés par le règlement de la formation ou par le responsable de l'épreuve. Toute fraude ou tentative de fraude donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal établi par l'enseignant responsable et contresigné par l'étudiant. Le directeur de la composante transmet sans délai la demande de saisine de la section disciplinaire accompagnée du procès-verbal et de tout document utile à l'instruction du dossier. Le Président de l'Université de Nantes défère ou non l'étudiant devant la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers.

Le plagiat est constitutif d'une fraude quelles que soient les circonstances dans lesquelles il est commis (travaux dirigés, travaux pratiques, rapports de stages, mémoires, etc.).

Lorsque la fraude est avérée, les résultats de l'étudiant des épreuves concernées sont annulés. En fonction de la gravité de la fraude, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'Université ou de tout établissement d'enseignement supérieur.

Article 4 – Absences

L'absence à une épreuve d'évaluation des connaissances entraîne la note de zéro, prise en compte dans le calcul de la moyenne.

Pour une même session, il n'est pas organisé d'épreuve de remplacement en cas d'absence à un examen terminal.

Si le règlement de la formation le prévoit, en cas d'absence justifiée à une évaluation en contrôle continu, et au vu d'un justificatif, une évaluation de remplacement peut être organisée. Le justificatif devra être présenté dans les plus brefs délais.

Article 5 – Validation, compensation et capitalisation

Une **unité d'enseignement (UE)** est acquise :

- dès lors que la moyenne des éléments constitutifs (EC) qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. Elle est transférable dans un autre parcours ;

ou

- par compensation au sein du semestre ou au sein de l'année. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire. En revanche, elle n'est pas transférable dans un autre parcours, exception faite des passerelles prévues et définies dans le dossier d'accréditation des formations concernées.

Un **élément constitutif d'une UE** n'est pas capitalisable d'une année universitaire sur l'autre. Les règles de conservation, entre la session initiale et la session de rattrapage d'une même

STEPHANIE TAVENEAU

année, des résultats d'un EC sont précisées dans le règlement propre à chaque formation.

Une **année d'études** est validée :

- dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui la composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ; ou
- par compensation entre les différentes UE qui la composent (moyenne des moyennes d'UE, affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20). A défaut de la validation de l'année, un semestre est validé :
 - o dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent (moyenne d'UE égale ou supérieure à 10/20) ; ou
 - o par compensation entre les différentes UE qui le composent (moyenne des moyennes d'UE affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE, entre les différents EC ou entre les différentes épreuves de l'UE ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein de l'année universitaire, entre les deux semestres. Les notes éliminatoires sont interdites. Le jury se prononce sur la validation des semestres à deux reprises :
 - o dès la délibération de la session initiale, les UE compensées au sein du semestre sont définitivement acquises. Le règlement de la formation précise les modalités d'inscription aux examens et de conservation des notes de la session initiale ;
 - o à l'issue de la session de rattrapage.

Les crédits ECTS (European Credits Transfert System : système européen de transfert des crédits) sont affectés aux UE. Il n'y a pas d'affectation au niveau des EC (élément constitutif) à l'exception des étudiant-e-s en mobilité entrante pour lesquels le contrat d'étude personnalisé peut le prévoir. La capitalisation d'une UE emporte attribution des ECTS. Les crédits ECTS sont répartis par points entiers. Un semestre acquis dans le cadre d'une mobilité sortante est intégré dans la licence.

Bilan : que repasser en seconde session ? La question se pose si la moyenne de l'année est inférieure à 10/20.

Toute UE validée est acquise même si un EC n'a pas la moyenne : il y a compensation entre les EC au sein de l'UE.

Exemple : EC 1 (CC + examen) : 18/20 et EC 2 (CC + examen) : 2/20. Moyenne : 10/20

Vous ne repassez rien.

Un semestre peut être acquis par compensation en fin de 1^e session. Si vous avez 10/20 de moyenne à ce semestre, **vous ne repassez rien.**

Si à l'issue de la 1^e session, la moyenne générale d'un semestre n'est pas supérieure ou égale à 10/20, vous devez repasser **impérativement** tous les Éléments Constitutifs auxquels vous n'avez pas la moyenne. Attention : vous pouvez être amenés à repasser une épreuve d'examen, même si vous avez déjà eu la moyenne à cet examen, car **c'est la moyenne de l'EC qui compte**. Une absence à la 2^e session entre en calcul comme 0/20.

Exemple : **EC 1** : CC : 2/20 + examen : 16/20 => moyenne : 9/20

EC 2 : CC : 10/20 + examen : 10/20 => moyenne : 10/20

Dans ce cas, vous **repasserez l'examen de l'EC 1, même si vous avez eu 16/20 à cet examen**, parce que vous avez 9/20 de moyenne à l'EC 1 et que votre EC 2 ne l'a pas compensé. **Mais vous ne repassez pas l'EC 2.**

La note finale sera la meilleure des deux notes entre session 1 et session 2.

Article 6 – Progression et redoublement

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante dès lors qu'il a validé l'ensemble des années précédentes.

A la fin du 1^{er} semestre de L1, l'étudiant peut être réorienté à sa demande et sur décision du Président de l'Université de Nantes vers une autre formation et après avis de la commission pédagogique de la formation d'accueil.

Dans le respect des règles d'inscription édictées à l'article 1 « Inscriptions » concernant le nombre d'inscriptions autorisé dans le cycle L, le règlement de chaque formation peut prévoir qu'un étudiant à qui ne manque qu'un semestre de l'année précédente peut s'inscrire dans l'année d'études suivante. Pour cela, l'étudiant devra faire une demande écrite et motivée et l'autorisation sera délivrée après avis de la commission pédagogique de la formation.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la deuxième année ne peut être validée avant la validation de la première année manquante. L'Université ne peut s'engager à rendre la totalité des épreuves compatibles. En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

Ni le jury, ni le président de l'Université, ne disposent du pouvoir de déroger à ces règles de progression.

STEPHANIE TAVENEAU

Article 7 – Jury

Un jury est nommé par année d'études.

Le jury délibère souverainement et arrête les notes des étudiants au minimum à l'issue de chaque session de chaque année d'études. Il se prononce sur l'acquisition des UE, la validation des semestres et la validation de l'année, en appliquant le cas échéant les règles de compensation. La délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury.

Le jury de L3 est un jury de diplôme qui peut s'appuyer sur l'ensemble du cursus du cycle L dans sa délibération.

Le jury est libre d'attribuer des points de jury.

Article 8 – Délivrance du diplôme

Pour obtenir la licence, l'étudiant doit avoir validé indépendamment les trois niveaux de la licence: L1, L2 et L3.

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle L, en vue de la délivrance du DEUG. Pour obtenir le DEUG, l'étudiant doit avoir validé d'une part le L1 et d'autre part le L2.

La délivrance ou non de mentions est précisée dans le règlement propre à chaque formation :

- moyenne du L2 (semestres 3 et 4) dans le cadre de l'obtention du DEUG ;
- moyenne du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence ;
- attribution de la mention « assez bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 12/20;
- attribution de la mention « bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 14/20;
- attribution de la mention « très bien » si la moyenne est égale ou supérieure à 16/20.

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme.

Article 9 – Validation d'acquis

La procédure de validation d'acquis est régie par les articles D613-38 et suivants du Code de l'éducation. Les procédures de validation des acquis de l'expérience ainsi que celle de validation des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger sont régies par les articles R6213-32 et suivants. La validation se fait par UE entières, sous la forme de dispenses, sans note. Les crédits ECTS correspondants sont acquis. Ces UE ne rentrent pas dans le calcul de la compensation.

Article 10 – Stage

« Outre les stages éventuellement prévus au cours de la formation pour l'obtention du diplôme, les étudiants peuvent réaliser des stages volontaires dans les conditions suivantes :

- l'objet du stage doit être en rapport avec celui de la formation suivie, sauf cas particulier s'inscrivant dans le cadre d'un dispositif de réorientation (cf infra). Il appartient à l'enseignant responsable de la formation de déterminer si ce stage est en cohérence avec le parcours suivi et le projet pédagogique de l'étudiant (domaine d'activité cohérent, lien direct avec la formation et objectifs du stage complémentaires avec le diplôme préparé et susceptibles de favoriser l'insertion professionnelle de l'étudiant) ;
- le stage ne doit pas intervenir aux dépens d'un suivi entier et assidu de la formation et de la préparation du diplôme par l'étudiant. En conséquence, il n'est pas envisageable,

STEPHANIE TAVENEAU

sauf exception, qu'un stage se déroule pendant les périodes réservées aux enseignements, aux examens et à leur préparation ;

- le stage doit se dérouler conformément aux dispositions législatives et réglementaires prévues notamment au code de l'éducation (articles L 124-1 et suivants) ;
- seul le modèle de convention de stage de l'Etablissement doit être utilisé. »

Le cas particulier des stages d'orientation/réorientation, autorisant le déroulement de stages sans rapport direct avec la formation suivie par l'étudiant, et pendant les périodes réservées aux enseignements, ouvre des règles dérogatoires d'administration de la convention :

Si l'objet du stage, dans une démarche individuelle accompagnée par le SUIO, est de valider un projet d'orientation, de réorientation ou d'insertion : le SUIO désigne parmi ses conseillers le référent du stagiaire, il est chargé d'attester la validité du contenu du stage auprès du directeur de composante signataire de la convention, et garant d'un accompagnement mené en tout ou partie au SUIO.

- Si le stage est parti intégrante du dispositif de réorientation piloté par le SUIO (Transver'sup) : l'instruction des conventions de stage est confiée à la direction du SUIO, le référent du stagiaire est le chargé de l'accompagnement du stagiaire pour le compte du SUIO.

RESSOURCES

Messagerie

Personnels administratifs, enseignants, enseignants-chercheurs communiquent auprès des étudiants directement sur leur adresse mail de l'Université. Les étudiants sont donc invités à consulter régulièrement leur boîte mail.

Pour communiquer auprès du personnel de l'Université : Prenom.Nom@univ-nantes.fr Pour communiquer auprès d'un étudiant de l'Université : Prenom.Nom@etu.univ-nantes.fr Adresse générique de la promo 2021-2022 : sera précisée à la rentrée

Gestion des emplois du temps

Les emplois du temps par semaine sont consultables à partir du mois de septembre sur le site edt.univ-nantes.fr. Des modifications d'emploi du temps pouvant être apportées, ce site est à consulter régulièrement.

MADOC

Les enseignants de l'UFR Lettres et Langages sont invités à déposer le contenu de leurs cours sur la plateforme d'enseignements de l'Université de Nantes nommée MADOC. Pour y accéder, c'est [ICI](#).

Les bibliothèques universitaires

La BU Lettres-Sciences Humaines propose toute l'année des séances de formation thématiques aux ressources documentaires qu'elle met à la disposition des étudiants. Ces formations sont les suivantes: utilisation des bases de données (par discipline), ressources sur la presse, méthodologie de l'internet, collection de films documentaires.

Pour obtenir le calendrier des prochaines formations, consultez la page d'accueil du portail documentaire Nantilus: <http://nantilus.univ-nantes.fr>

L'UFR Lettres et Langages dispose dans ses locaux de 2 BU avec près de 50 000 documents. Les bibliothèques CIDRE et Jean-Louis Gardies (philosophie) se trouvent au 1er étage du Bâtiment Censive.

STEPHANIE TAVENEAU

LA VIE DU CAMPUS A L'UFR LETTRES ET LANGAGES

Aide sociale

Les étudiants de l'Université de Nantes peuvent prétendre à des aides sociales sous forme de bourse et/ou aide au logement universitaire. Pour cela, vous devez renseigner un « Dossier Social Etudiant » sur le site internet du CROUS : www.crous.nantes.fr. Les critères d'éligibilité aux différentes aides y seront détaillées.

Pratiquer une activité sportive

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) propose un large catalogue d'activités physiques. Les étudiants peuvent s'inscrire à plusieurs de ces activités. Le tarif annuel est de 50€ pour les non-boursiers et 25€ pour les boursiers et ce pour 1, 2 ou 3 activités !

Le site internet du SUAPS : <https://unsport.univ-nantes.fr/>

Pratiquer une activité culturelle et artistique

Les étudiants de l'Université de Nantes ont la possibilité de participer à des ateliers de pratique culturelle et artistique (UED Culture et initiatives) de l'Université de Nantes ! Cette pratique permet aux étudiants d'enrichir leur parcours de formation de connaissances complémentaires dans le domaine culturel et d'acquérir de nouvelles compétences, transversales et valorisantes. Théâtre, vidéo, photo, cinéma, conte, danse, arts plastiques et graphiques, écriture, production sonore... Des ateliers, master classes et stages menés par des artistes et intervenants professionnels sont proposés dans de nombreux domaines artistiques et culturels. Ces ateliers sont gratuits et ouverts à tous, et vous seront présentés lors du forum des ateliers.

Fin septembre : Forum des ateliers en présence des intervenants (se renseigner auprès du Pôle étudiant). Renseignements et inscriptions : ateliers-culture@univ-nantes.fr

La culture à l'Université de Nantes : www.univ-nantes.fr/culture

STEPHANIE TAVENEAU

Prendre soin de sa santé

Le Service Santé Etudiants (SSE) propose des consultations médicales de soins, des visites Bilan de santé préventif ou spécifiques liées au handicap, des consultations de dépistage bucco-dentaire, des ateliers bien-être, des groupes de paroles animés par des psychologues, la possibilité de se former aux premiers secours, des entretiens avec des assistantes sociales, etc.

Les consultations ne nécessitent pas d'avance de frais pour les étudiants se présentant avec leur carte vitale et la complémentaire santé.

Contacts et actualités du SUMMPS : www.univ-nantes.fr/sante

SIGLES

C.A. = Conseil d'Administration
CAC = Conseil Académique
C.P = Conseil de Pôle
C.S. = Conseil Scientifique
U.F.R. = Unité de Formation et de Recherche

FSDIE = Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes
SUIO = Service Universitaire d'Information et d'Orientation
BU = Bibliothèque Universitaire
SSE = Service Santé Etudiants
SUAPS = Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives et de plein air
FC = Formation Continue
CROUS = Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
INSPÉ = Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

S1 = semestre 1 S2 = semestre 2
UE = Unité d'Enseignement, bénéficiant de crédits ECTS : si je valide, je capitalise
UEF = Unité d'Enseignement Fondamental
EC = Élément Constitutif, sans crédit ECTS : je ne peux pas capitaliser
ECTS = European Credits Transfer System : Système européen de transfert et de capitalisation de crédits. 1 année = 60 ECTS.
CM = Cours Magistral
TD = Travaux Dirigés
GC = Groupe Classe



UFR Lettres et
Langages Pôle
Humanités
Nantes Université

<https://www.univ-nantes.fr>

STEPHANIE TAVENEAU